



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145*, le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle siègera au 55, avenue Dupras à LaSalle le 10 août 2022 à 19 h 30, en vue de statuer sur la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 149-151, 1^{re} Avenue à LaSalle. Le projet de réutilisation du sol proposé prévoit la construction d'un duplex avec logement au sous-sol. Cette séance sera diffusée en direct sur le site Web de l'arrondissement au montreal.ca/lasalle.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement de LaSalle par les moyens suivants :

- par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca;
- par courrier au 55, avenue Dupras, LaSalle, H8R 4A8, aux soins de la secrétaire d'arrondissement.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 juillet 2022. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Peu importe le moyen de communication utilisé, toute personne adressant une opposition doit préciser son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Les oppositions formulées seront lues lors de la séance du comité précitée.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Nathalie Hadida au 514 367-6000, poste 6492 ou par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 juillet 2022.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement